SCP MAMELLI NOTAIRES 20217 SAINT FLORENT

Tel: 04.95.37.06.00 scp.mamelli@notaires.fr

COMMUNE DE BASTIA (20200)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vannina MAMELLI, officier public, notaire à SAINT FLORENT (Haute Corse), rue Principale, le 3 octobre 2019

Mr Pierre François Bernard REGINENSI dt à AIX EN PROVENCE (13100) Rés les 3 Moulins 13 Chemin des Trois, Bâtiment E1B. Né à CALVI (20260) le 1er novembre 1932.

Mme Marie, Paule, Clotilde REGINENSI dt à BASTIA (20200) 1 rue Saint Angelo.Née à BASTIA (20200), le 17 novembre 1930.Vve de Mr Jacques Paul Emile FLACH.

ONT ÉTÉ DECLARÉS PROPRIETAIRES DES BIENS SUIVANTS :

A BASTIA (20200), dans l'immeuble cadastré Secion AN n°74, 19 bd Paoli,

Lot 32 : une cave au sous-sol Lot 33 : une cave au sous-sol

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 il a été dressé un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

"Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription trentenaire acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Pour avis, Le Notaire

Adresse mail de l'étude : scp.mamelli@notaires.fr (Où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C.)